

Les amphibiens, des espèces fragiles

32 % des espèces d'amphibiens dans le monde sont considérées comme en danger ou éteintes.

La destruction et la dégradation de leurs habitats en sont les principales causes. En Deux-Sèvres, les atteintes sur le bocage et les zones humides constituent la principale menace.

Le réchauffement climatique et l'introduction d'espèces exotiques devenues envahissantes causent également d'importants dégâts à ces animaux fragiles.

Ainsi pour éviter l'expansion du Xénope et une nouvelle atteinte à la biodiversité locale, il est primordial d'organiser des actions de lutte.

Ces actions ne doivent pas être préjudiciables aux amphibiens autochtones. Pour cela, quelques règles simples sont à respecter :

- **il faut obtenir une autorisation pour piéger le Xénope (contacter une structure à vocation environnementale)**
- **prévenir l'animateur du programme de lutte de toute observation de Xénope (pêche à la ligne, vidange d'étang...)**
- **ne jamais déplacer l'espèce**
- **ne pas mener soit même d'opération de destruction de l'espèce sans en avoir averti au préalable le technicien**



De gauche à droite et de haut en bas : Crapaud commun, Rainette verte, Triton marbré, Triton crêté: 4 espèces typiques de nos mares de bocage



Ses effectifs
peuvent atteindre
plus de 1 000 individus
pour une mare de 200 m²



Le Xénope

Un amphibien invasif en nord Deux-Sèvres



Une menace pour la biodiversité aquatique locale

CONTACT :

Benjamin AUDEBAUD

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 Boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex
06 31 25 67 19 ou 05 49 65 99 60
benjamin.audebaud@agglo2b.fr

Partenaires financiers :



Partenaires techniques :



Conception/Réalisation: BA et GK
Crédit photo: G. Koch, P. Wall, C. Ruoso
Illustrations Xénope: remi.bouchet0901@gmail.com

agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS

Le Xénope lisse

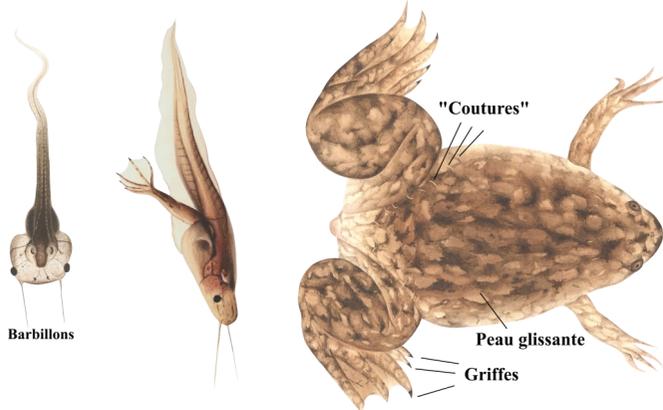
Amphibien originaire d'Afrique australe

Famille des Pipidés

Nom scientifique : *Xenopus laevis*

Comment le reconnaître ?

- De forme aplatie, il possède des yeux situés sur le dessus de la tête et des pattes arrières palmées
- Il porte des griffes noires sur les trois premiers doigts des pattes postérieures
- Il présente une peau très lisse et glissante
- Présence de « coutures » blanchâtres sur les flancs



Le Xénope passe une grande partie de sa vie dans l'eau, contrairement à la plupart des amphibiens autochtones. On ne peut l'apercevoir que furtivement à la surface pour prendre de l'air.

Les têtards sont facilement reconnaissables :

- Ils se déplacent en groupe, en position inclinée (la tête vers le fond)
- Deux longues moustaches les font ressembler à de jeunes Poissons-chats



Une menace pour la biodiversité

Pourquoi le Xénope est problématique ?

Comme toutes les espèces exotiques envahissantes (Ragondin, Jussie, écrevisses américaines,...) il a une grande capacité d'adaptation. Il est présent dans tous types de points d'eau, de la mare aux rivières, en passant par les étangs.

Il se nourrit des pontes et des larves des amphibiens autochtones et il a une forte capacité de reproduction (environ 2000 œufs par ponte).

Sa présence mène à la disparition des autres espèces d'amphibiens sur les points d'eau colonisés.

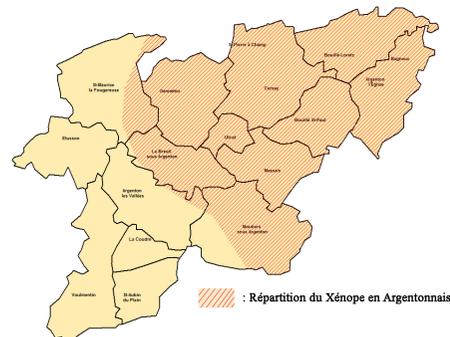
L'introduction d'espèces exotiques est considérée comme la 2^{ème} cause mondiale de déclin de la biodiversité.

Où est-il présent ?

Un ancien centre d'élevage d'animaux de laboratoire, situé dans l'Argentonnais, est à l'origine de son introduction involontaire lors des années 1980.

Le nord Deux-Sèvres et le sud Maine-et-Loire sont colonisés depuis les années 1990.

Localisation en Argentonnais connue en 2013



A raison d'une progression estimée à 1 km/an, l'espèce a colonisé, en Deux-Sèvres, une vingtaine de communes sur plus de 500 km². Plus d'une dizaine de communes en Maine-et-Loire sont également concernées et il a également été observé en Loire-Atlantique.

Un plan d'action local

Plusieurs études ont été menées, avec l'appui du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau afin de déterminer :

- sa répartition géographique
- son impact sur les espèces autochtones
- les méthodes de lutte à mettre en œuvre

Suite à ces travaux, l'espèce a été définie comme « introduite » (2009). Les zones prioritaires de lutte ont été ciblées afin de cerner les fronts de colonisation principaux et protéger les points d'eau menacés par son expansion.

En juin 2011, la Communauté de communes de l'Argentonnais a lancé un plan d'action sur tout son territoire avec l'embauche d'un technicien dédié à cette mission. Son rôle était de piéger l'ensemble des points d'eau, de sensibiliser les propriétaires, de réaliser des animations avec le public et les scolaires et de suivre les espèces d'amphibiens autochtones. Suite à la réforme des collectivités, une partie des actions est maintenue au sein de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le technicien contacte chaque propriétaire avant d'intervenir et aucun point d'eau n'est piégé sans accord préalable.

Si vous souhaitez piéger vous-même vos points d'eau, vous pouvez signer une convention avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais qui se charge de demander une autorisation de piégeage et de prêter des nasses.

Après avoir reçu les consignes du technicien, vous pourrez participer aux d'actions contre le Xénope et améliorer ainsi son efficacité.



Nasse servant à la capture des adultes